



Ensemble, construisons votre avenir professionnel !

Formation Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (Bac+3)

Formation proposée en partenariat avec l'association *La Vie Active*

Objectifs

Formation répondant aux exigences de l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Double certification: Diplôme d'Université et Certificat National de Compétence (agrément DRJSCS du 16 octobre 2009)

Deux mentions: « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs » et « Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

Publics

Toute personne titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2, ou, le cas échéant, avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un emploi exigeant normalement ce diplôme.

Calendrier

Session de septembre 2014 à juin 2015.
Une semaine de cours par mois.

Conditions d'admission

Dossier de candidature :
date limite de dépôt : le 20 juin 2014

Etre âgé de 21 ans minimum

Durée de la formation

1/ Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs »

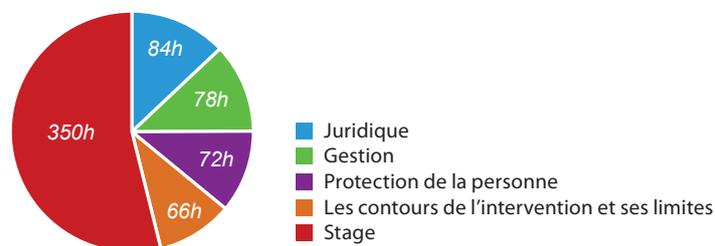
300 heures d'enseignement
350 heures de stage pratique réparties sur 10 semaines consécutives

2/ Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

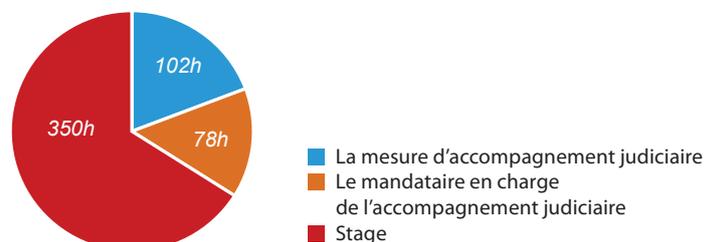
180 heures d'enseignement
350 heures de stage pratique réparties sur 10 semaines consécutives

Contenu de la formation

1/ Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs »



2/ Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire »



Contenu de la formation (détails)

1/ Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs »

n Domaine 1 : Juridique

84h	Module 1.1 Droits et procédure (48h)
	Module 1.2 Le champ médico-social (36h)

n Domaine 2 : Gestion

78h	Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48h)
	Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30h)

n Domaine 3 : Protection de la personne

72h	Module 3.1 Connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)
	Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48h)

n Domaine 4 : Les contours de l'intervention et ses limites

66h	Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h)
	Module 4.2 Les relations avec le juge et les autorités judiciaires (12h)
	Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)

n Stage pratique (350h)

2/ Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

n Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire

102h	Module 1.1 Le cadre juridique (24h)
	Module 1.2 La connaissance du public (36h)
	Module 1.3 L'action éducative et budgétaire (42h)

n Domaine 2 : Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire

78h	Module 2.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h)
	Module 2.2 Les relations avec le juge et le Conseil Général (12h)
	Module 2.3 Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie (30h)
	Module 2.4 Déontologie et analyse des pratiques (18h)

n Stage pratique (350h)

Tarifs (2013-2014)

A titre indicatif, sous réserve de modification

n Demandeurs d'emploi * : Gratuit à condition de justifier de six mois d'interruption depuis la sortie du système scolaire par une inscription en Mission Locale ou à Pôle Emploi et/ou un contrat de travail.

n Salariés : 12,00€ / heure

*Formation financée par le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais

SÉPIA - FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE INTERPÔLES ARTOIS
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
Rue d'Esquerchin
59500 DOUAI
☎ : 03 27 94 50 54 - 📠 : 03 27 94 57 15
✉ : sepia.douai@univ-artois.fr
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS